

Pièce N°3

**REGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Clauses du RGAO	DISPOSITIONS DU RPAO
1	<p><i>Introduction</i></p> <p><u>Définition des travaux :</u> Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction du stade municipal de Ngoura dans la commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est. Ces travaux, conformément aux spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP, comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'Installation de chantier, ◆ L'Amené et repli du matériel, ◆ Le Débroussaillage du site, ◆ L'Abattage d'arbre, ◆ Le Dégagement de l'emprise ◆ Le Nivellement de la plate-forme. ◆ La Délimitation et la mise en place des équipements. <p><u>Noms et adresse du Maître d'Ouvrage :</u> <i>Maire de la Commune de NGOURA</i></p> <p><u>Référence de l'appel d'offres :</u> <i>Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2020 du 15 JANVIER 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE</i></p>
1.2	<u>Délai prévisionnel d'exécution :</u> <i>Trois (03) mois au maximum</i>
2.1	<p><u>Source de financement :</u> Budget d'Investissement Public 2020</p> <p><u>Nom du projet :</u> Exécution des travaux de construction du stade municipal de Ngoura dans la commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.</p>
5.1	<p><u>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services :</u> <i>L'exécution de la présente Lettre-Commande nécessitant l'acquisition des matériels et matériaux, préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun sous réserve de leur conformité aux normes techniques et à la condition que leurs prix soient homologués.</i> <i>Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorise l'importation desdits produits.</i></p>
6	<p><i>Principaux critères de qualification des soumissionnaires</i></p> <p>❖ <i>Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)</i></p> <p><i>Le dossier administratif comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur. ○ Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ; ○ Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois. ○ Quittance d'achat du Dossier de Demande de Cotation. ○ Caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er}ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet ; ○ Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP); ○ Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.

A) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)

Les offres techniques seront évaluées sur les cinq (05) critères de qualifications ci-après :

B-1- Capacité Financière : Oui/Non

Ce critère est rempli si l'un des deux (02) exigences ci-après sont remplies :

- 1) Chiffre d'Affaires : justifier d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins dix millions (10 000 000) Francs CFA pendant les deux dernières années Oui/Non

NB : Les justificatifs du chiffre d'affaires comprennent notamment :

- Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande

- 2) Attestation d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre :

- Soit justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins dix millions (10 000 000) Francs CFA : Oui/Non

B-2 - Références de l'Entrepreneur : Oui/Non

Ce critère est rempli si le soumissionnaire Justifie sur les deux (02) dernières années la réalisation de projets d'entretien routier pour un montant cumulé d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA TTC ;

NB : Les justificatifs des références comprennent notamment :

- Les contrats (première et dernière pages) des contrats ou lettre-commande ou marché ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou lettre-commande

B-3 - Matériel : Oui/Non

Critère rempli si le soumissionnaire justifie la possession des équipements essentiels ci-après pour la réalisation des travaux :

- | | |
|--|---------|
| ➤ 01 Nivelleuse (carte grise ou contrat de location) | oui/non |
| ➤ 01 compacteur (carte grise ou contrat de location) | oui/non |
| ➤ 01 camion-citerne à eau (carte grise ou contrat de location) | oui/non |
| ➤ 01 pickup (carte grise ou contrat de location) | oui/non |
| ➤ 20 machettes (factures) | oui/non |
| ➤ 01 tronçonneuse (facture) | oui/non |

B-4- Personnel de chantier : Oui/Non

Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont remplies :

- 01 T.S.G.C : conducteur des travaux (CV, copie certifiée du diplôme + expérience d'au moins de 05 ans) oui/non
- 01 TGC ou similaire chef de chantier (CV, copie certifiée du diplôme) oui/non

oui/non

B-5 – Compréhension du projet et Présentation de l'Offre : Oui/Non

Cette condition est remplie si au moins six (06) des sept (07) exigences ci-après sont réunies, dont impérativement le 1) et le 2) qui conditionnent le « oui » sur ce critère B-5 :

- 1) Un rapport de visite du site signée par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux et recensant les différents points de ravitaillement éventuels en matériaux ;
- 2) Méthodologie d'exécution conforme aux règles de l'art de chaque lot de travaux ;
- 3) Planning d'exécution des travaux avec rendements d'exécution des tâches cohérents et raisonnables ;
- 4) Planning d'approvisionnement en matériaux concordant avec le planning d'exécution des

- travaux ;
- 5) Un organigramme de chantier
 - 6) Les preuves de l'acceptation des conditions du présent Appel d'Offres par l'insertion des pièces ci-après paraphées à toutes les pages :
 - a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - b. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
 - c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
 - 7) Présentation des Offres en trois volumes avec séparation des pièces de chaque volume par des intercalaires en couleur.

Seules les offres financières des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% (dont quatre (4) « Oui » sur les cinq (5) critères B-1 ; B-2 ; B-3 ; B-4 ; et B-5) seront évaluées.

B) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- ◆ Détermination par la sous-commission d'analyse, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;
- ◆ Correction des quantités de matériaux entrant dans la constitution de chaque sous-détail de prix ;
- ◆ Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- ◆ Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;

N.B : Seront purement rejetées :

- a- Les offres dans lesquelles il existe des postes du détail estimatif sans prix unitaires ;
- b- Les offres dans lesquelles un sous-détail d'un prix unitaire quantifié sera absent ;
- ◆ Correction des devis estimatifs des offres retenues ;
- ◆ Classification des offres par ordre de propositions croissantes.

Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu de quantités ne feront pas partie du contrat.

	<p><u>Visite du site des travaux et réunion préparatoire : Le soumissionnaire doit effectuer une visite du site des travaux.</u></p>
7.3	<u>Langue de l'offre : Français ou Anglais</u>
12	<u>Documents constituant l'appel d'offres</u>
13.1	<p>La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur. ○ Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ; ○ Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois. ○ Quittance d'achat du Dossier de Demande de Cotation. ○ Caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er}ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet ; ○ Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP); ○ Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins

de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.

Enveloppe B - Volume II : Offre technique

La note technique datée et signée, fournit tous les renseignements concernant :

- ❖ Les justificatifs du chiffre d'affaire ;
- ❖ L'attestation de solvabilité ou capacité d'autofinancement ;
- ❖ Les références de l'Entreprise pour les travaux similaires durant les deux dernières années (joindre copies des contrats première et dernière pages plus PV de réception) ;
- ❖ Le C.V, la copie du diplôme des personnes devant assurer les fonctions de Conducteur des travaux et de Chef de chantier. Le Conducteur des travaux devra avoir au moins la qualification de Technicien Supérieur de Génie Civil prouvée et une expérience d'au moins cinq (05) ans. Le Chef de chantier devra justifier la qualification de Technicien de Génie Civil et une expérience d'au moins deux ans dans le domaine.
- ❖ La liste complète du personnel d'exécution.
- ❖ Les moyens matériels de l'Entreprise compatibles avec la nature des travaux ;
- ❖ Une note technique datée et signée fournissant tous les renseignements concernant le mode d'exécution des travaux ;
- ❖ Le planning d'exécution des travaux ;
- ❖ Le Planning des approvisionnements en matériaux de construction ;
- ❖ Un commentaire expliqué du planning d'exécution des travaux ;
- ❖ Un rapport de visite du site signé par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux, la nature et la quantité des travaux à réaliser ;
- ❖ Un schéma itinéraire dûment renseigné par le soumissionnaire suivant modèle joint en annexe ;
- ❖ Un organigramme du chantier.
- ❖ Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres paraphé sur toutes les pages.
- ❖ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé sur toutes les pages.
- ❖ Et le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé sur toutes les pages.

Enveloppe C-Volume III : Offre financière

- ❖ La soumission proprement dite, en original rédigée suivant le modèle fourni dans le présent Appel d'Offres, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- ❖ Le Sous-détail des Prix Unitaires paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
- ❖ Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire ;
- ❖ Le Détail Estimatif dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°003/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2020 DU 15 JANVIER 2020 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL DE NGOURA
DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Prix et monnaie de l'offre

14.4 Révision des prix : Les prix du Marché ne sont pas révisables

15.2 et
15.3 Monnaie du pays du Maître d'Ouvrage (monnaie nationale) : Franc CFA (FCFA)

Préparation et dépôt des offres

16.1	<u>Période de validité des Offres</u> : La période de validité des offres est de 60 (soixante) jours à partir de la date limite de dépôt des offres
17.1	<u>Montant de la caution de soumission</u> : Quatre cent mille (400 000) Francs CFA ;
18.1	Les offres sont appelées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre 60 jours au minimum et 90 jours au maximum. Le délai d'exécution proposé par le soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.
18.3.	<i>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous ne sont pas permises.</i>
19.1	<i>Il n'y aura pas de réunion préparatoire à l'établissement des offres. Cependant, une visite du site des travaux est obligatoire (Clause 7.3 du RGAO).</i>
20.1	<u>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées</u> : 07 (sept) exemplaires dont (01) un original et 06 (six) copies marqués comme tels.
21.2	<u>Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres</u> : Maire de la Commune de NGOURA, Tel : _____
22.1	<u>Date et heure limites de dépôt des offres</u> : au plus tard le 07 Février 2020 à 12 heures (heure locale).
25.1	<u>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis</u> : le 07 Février 2020 à 13 heures , heure locale, à la Mairie de NGOURA, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGOURA, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

ANALYSE DES OFFRES

Le rapport d'analyse des Offres respectera le canevas indicatif ci-après :

1. GENERALITES
2. COMPOSITION ET MISSIONS ASSIGNEES A LA SOUS COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE.
 - II-1 Composition de la Sous-commission d'analyse
 - II-2 Rappel des missions assignées à la sous-commission d'analyse des offres.
3. RAPPEL DU RESULTAT DU DEPOUILLEMENT DES OFFRES
4. OBSERVATIONS EVENTUELLES RELEVEES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL
6. DOCUMENTS RECUS DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES
7. EVALUATION DETAILLEE DES OFFRES
 - a. Première étape : Examen de la conformité des pièces administratives (volume 1)

N°	Entreprises	Lot postulé	Offre Administrative	Observations
		-		
		-		

b. Deuxième étape : Evaluation de l'offre technique (Volume 2)

- i. Rappel des Critères éliminatoires de l'offre technique ;
- ii. Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires ;
- iii. Rappel des Critères de qualification ;

iv. *Evaluation des critères de qualification*

N°	Entreprises	Satisfaction des critères					Observations
		Expérience	Personnel	Matériel	Chiffre d'affaire	Compréhension du projet	

c. Troisième étape : Evaluation de l'offre financière (Volume 3)

i. *Rappel des Critères éliminatoires de l'Offre financière ;*

ii. *Rectification des montants des Offres :*

1. *Détermination, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;*
2. *Correction des sous-détails et bordereau des prix unitaires ;*

iii. *Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires.*

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Motif élimination de l'offre	Observations
		-			
		-			

iv. *Correction des devis estimatifs des offres ;*

v. *Récapitulatif de l'évaluation et de la correction des Offres Retenues.*

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Montant évalué et corrigé	Observations
		-			
		-			

vi. *Comparaison des offres Retenues*

Lot	Entreprises	Montant prévisionnel du DAO	Montant TTC proposé et corrigé	Rang
1	
		
2	
		

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

39.1.
39.2.

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.